

# BON DE COMMANDE

ALPES ISERE HABITAT  
1 RUE DE LA BERJALLIERE  
38300 BOURGOIN JALLIEU

**Interlocuteur commande :** PERRIN-NIQUET MARIE-PASCALE  
**Vérificateur prestation :**  
**Date début intervention :** 27/10/2021  
**Date fin intervention :** 12/11/2021

JUEN PATRICE  
720 ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE ST QUENTIN  
38210 TULLINS

**N° fournisseur :** 235715  
**Tel :** 09 79 10 43 14  
**E-mail :** commande.emsjuen@ems-batiment.fr

N°Commande	Date	N°Marché	N° d'Opération	Devis
<b>21045895-1</b>	27/10/2021	2020.0046		

**Adresse d'exécution :** 08061L0003 2 IEME ETAGE

17 AVENUE DES ALPES  
38300 BOURGOIN JALLIEU

**N° de sinistre :**

Prestations	Objet de la commande	Quantité	Unité ou forfait	Montant HT	TVA
	<p>Réclamation PL/278005 TCE suite EDLS</p> <p>Suite au départ des locataires et comme vu avec Quentin, merci de réaliser les travaux suivants:</p> <p>Séjour ouvert 23m<sup>2</sup> ::</p> <p>ENTTCE19 Dépose, ragréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce comprise entre 13,01m<sup>2</sup> et 25m<sup>2</sup></p> <p>Chambre 13.4 m<sup>2</sup> :</p> <p>ENTTCE19 Dépose, ragréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce comprise entre 13,01m<sup>2</sup> et 25m<sup>2</sup></p> <p>Electricité :</p> <p>ENTTCE58</p> <p>L'intervention comprendra le diagnostic sur l'état de l'installation intérieure d'électricité d'un logement avec attestation de conformité Consuel ( à fournir en version pdf à la DT et sur la plateforme)</p> <p>Serrurerie :</p> <p>Remplacement de la serrure de BAL 25€/HT</p> <p>LB 2532 1425.00 €/HT LB 6132 56.70 €/HT</p> <p>A partir du : 21/10/2021</p> <p>Date limite d'intervention : 12/11/2021</p> <p>Accès logement : Logement sur Pass</p>				

**IMPORTANT : NOS NUMEROS DE COMMANDE ET DE FOURNISSEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT APPARAITRE SUR LES FACTURES**

**Vos factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr/>**

**Règlement par VIREMENT à 30 jours date de réception de la facture.**

**ALPES ISERE HABITAT**  
CS 32549 – 38035 GRENOBLE CEDEX 2

ENTTCE58	Diagnostic état installation intérieure électricité d'un logement avec Consuel et contrôle du dispositif DAAF. -	1	56,7	56,7	10
ENTTCE19	Dépose, râgréage, fourniture et pose du sol PVC pour une pièce comprise entre 13,01m2 et 25m2-	2	700	1400	10
GENERIQUE	PRESTATION GENERIQUE POUR BPU-	25	1	25	10

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
10 %	1 481,70	148,17	1 629,87

Budget	Tranche	Répartition %
18373 2021/BDB00/GL/R6132		3,83
18350 2021/BDB00/GL/R2532		96,17

## Attestation simplifiée<sup>1</sup>

Référence commande : 21045895-1

Fournisseur : JUEN PATRICE

Référence ESI : 08061L0003

### 1) Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : ALPES ISERE HABITAT ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Commune : ..... Code postal : .....

### 2) Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel       immeuble collectif       appartement individuel
- autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) [AUTNAT]

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de plus de 50% des millièmes de l'immeuble  
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : 17 AVENUE DES ALPES ..... Commune : BOURGOIN JALLIEU ..... Code postal : 38300

dont je suis :  propriétaire       locataire       autre (précisez votre qualité) : [AUTQUAL]

### 3) Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

- planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage     huisseries extérieures     cloisons intérieures  
 installations sanitaires et de plomberie     installations électriques     système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

j'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

### 4) Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;  
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : BOURGOIN JALLIEU, le 28/10/2021

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1)



**Attestation simplifiée (Annexe)**

- Référence de la commande :21045895-1
- Nom du fournisseur de la commande : JUEN PATRICE

Liste des éléments de patrimoine concernés par la présente commande et ouvrant droit à taux réduit de TVA :

Référence	Adresse
08061L0003	17 AVENUE DES ALPES 38300 BOURGOIN JALLIEU